

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 2343)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 119

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE PREMIER

À l’alinéa 9, après le mot :

« exerçant »,

insérer les mots :

« directement ou indirectement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte-même.